

Version 1 – Novembre 2017

# ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES DANS LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS DE PROJETS





Depuis plus de 10 ans, Le Pays Sud Toulousain développe les partenariats, favorise la mise en réseau et accompagne les projets de développement du territoire.

Instance de réflexion prospective, il agit dans les domaines de **l'aménagement du territoire**, de **l'urbanisme**, de la **transition énergétique**, du **développement local** et de la **culture**.

Fort de cette expérience et d'une ingénierie spécialisée, le Pays Sud Toulousain est devenu **l'interlocuteur des partenaires institutionnels pour les politiques de contractualisation**.

Soucieux d'optimiser le développement du territoire, le Pays Sud Toulousain met au service des collectivités qui le composent, l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement de leurs projets.

Dans un contexte financier de plus en plus contraint pour les collectivités territoriales, il est plus que jamais nécessaire de **mobiliser toutes les ressources à leur disposition, afin de mener à bien leurs projets**.

C'est dans cette logique que le Pays Sud Toulousain propose à travers ce document, **un outil de compréhension des dispositifs existants en matière de financement des projets**.

Cet outil, à la disposition des élus et de leurs services techniques, ambitionne de donner une vision globale des aides mobilisables.

# Sommaire

Cadre général .....	3
Contexte .....	3
Problématique.....	3
Constats.....	3
Enjeux .....	4
Les principaux dispositifs.....	5
Le Contrat de Territoire.....	5
Le Contrat Régional Unique .....	5
Le Contrat de Ruralité .....	6
Les fonds ADEME.....	7
Le programme LEADER (fonds européens) .....	7
Les appels à projets.....	8
Autres fonds et dispositifs.....	8
Qui contacter au Pays Sud Toulousain ? .....	9
Fiche méthodologique.....	10
Quand contacter le Pays Sud Toulousain ? .....	10
Comment contacter le Pays Sud Toulousain ? .....	10

## Contexte

Dans un cadre budgétaire de plus en plus restreint, les calendriers de mise en œuvre des projets par les communes et les communautés de communes sont largement dépendants des cofinancements mobilisables auprès de l'Europe, de l'État et ses établissements, de la Région ou du Département.

Or les interventions financières s'inscrivent majoritairement dans des dispositifs contractuels ou des programmes préétablis et parfois difficiles à identifier.

## Problématique

- La recherche de cofinancement et le montage de dossiers de demande requiert une ingénierie dédiée ou au moins un accompagnement technique
- Chaque dispositif financier a ses propres exigences tant en termes de critères de projets éligibles que de procédure de demande d'aide (pièces à fournir, dépenses éligibles, critères techniques spécifiques...)
- Plusieurs cofinancements reposent sur une contractualisation avec le PETR du Pays Sud Toulousain (Programme LEADER, TEPCV, Contrat de Ruralité, Contrat Régional Unique) ou avec les intercommunalités (Contrat de Territoire)

## Constats

- Les collectivités rencontrent des difficultés à réaliser leurs projets pour cause de manque de moyens financiers
- Certains projets réalisés ou en cours de réalisation ne bénéficient pas de l'ensemble des aides financières auxquelles ils pourraient prétendre
- Les dispositifs financiers ne sont pas tous bien identifiés et les procédures administratives peuvent décourager les maîtres d'ouvrage
- La complexité administrative peut entraîner des retards dans les attributions des financements pour cause de dossier incomplet voire des refus des questions réglementaires qui auraient pu être anticipées.
- Le montage des dossiers de demande de financement nécessite des moyens humains et techniques dont toutes les collectivités ne disposent pas systématiquement

Il en résulte que certains projets sont repoussés ou mis en attente faute de moyens financiers, que les maîtres d'ouvrage réalisent des investissements sans faire appel à des cofinancements auxquels ils auraient pu prétendre alors que, dans le même temps, certains dispositifs de financement existant pâtissent d'une sous-consommation des crédits disponibles.

## Enjeux

Il s'agit d'élaborer un mode opératoire partagé entre les communes, les communautés de communes et le PETR afin de proposer un service le plus efficace possible (c'est-à-dire clair et réactif) pour faire bénéficier l'ensemble des collectivités du territoire du maximum des aides financières à disposition. L'enjeu est double, puisqu'il vise par ailleurs à assurer un meilleur suivi des procédures contractuelles (notamment en termes de visibilité à l'égard des porteurs de projets et de fluidité des démarches administratives) et une consommation optimale des crédits réservés au territoire.

## Exemple de dispositif mobilisé au travers du Pays

Par le biais de sa réponse à l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le Pays Sud Toulousain a mobilisé 2 millions d'€ de subventions publiques d'Etat. Permettant de financer une quarantaine de projets répartis sur 20 collectivités locales.



## Les principaux dispositifs

Nous vous présentons ci-dessous les principaux programmes, contrats et dispositifs auprès desquels vous pouvez solliciter des cofinancements pour vos différents projets d'équipements et d'aménagements. La plupart de ces dispositifs sont cumulables mais disposent de services instructeurs et de règles d'intervention différents, c'est pourquoi les services du PETR du Pays Sud Toulousain se tiennent à votre disposition pour vous aider à élaborer le plan de financement le plus avantageux pour la collectivité.

### Le Contrat de Territoire

Contrat signé entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et les Communautés des communes

Durée : 2016-2020

**Types de projets soutenus :**

- Equipements communaux et intercommunaux (sportifs, culturels, de loisirs, de services) liés au cadre de vie
- Les structures d'accueil de la petite enfance
- Les écoles et les restaurants scolaires
- ....

**Guichet unique :** Conseil Départemental

**Service instructeur :** Conseil Départemental

**Instance décisionnaire :** Commission permanente du Conseil Départemental

Programmation : annuelle, avec dépôt des dossiers avant le 30 mars

### Le Contrat Régional Unique

Contrat signé entre le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et le PETR du Pays Sud Toulousain

Durée : 2015-2017 (renouvellement en cours pour la période 2018-2020)

**Types de projets soutenus :**

- Création et réhabilitation d'équipements publics (dont rénovation énergétique et mise en accessibilité)
- Aménagement des espaces publics et redynamisation des centres-bourgs
- Habitat locatif à vocation sociale
- Activités économiques de proximité en milieu rural
- Création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance et d'espaces associatifs et/ou mutualisés
- Création de Maisons de santé pluriprofessionnelles
- Equipements bois-énergie, géothermie, solaire...
- ....

**Guichet unique :** PETR du Pays Sud Toulousain

**Service instructeur :** Conseil Régional Occitanie

**Instance décisionnaire :** Commission permanente du Conseil Régional

Programmation : au fil de l'eau

## Le Contrat de Ruralité

Contrat signé entre l'État, la Caisse des Dépôts, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et le PETR du Pays Sud Toulousain.

Durée : 2017-2020

**Types de projets soutenus :**

- Equipements communaux et intercommunaux (sportifs, culturels, de loisirs, de services) liés au cadre de vie
- Les écoles et les accueils de loisirs
- Les équipements de développement du territoire (économique et touristique)
- ....

**Guichet unique :** Services de l'État (Sous-préfecture)

**Service instructeur :** Services de l'État (Préfecture ou Sous-préfecture selon le fonds mobilisé)

**Instance décisionnaire :** Commission spécifique en Préfecture

Programmation : annuelle, avec dépôt des dossiers avant le 15 janvier

## Les fonds ADEME

Divers dispositifs d'intervention dont le Fonds Chaleur et le Contrat Énergies Renouvelables Chaleur.

**Bénéficiaires** : Communes et communautés de communes

Durée : 2017-2020 (pour le contrat EnR)

**Types de projets soutenus** :

- Equipement bois énergie
- Géothermie
- Equipements solaires thermiques
- ....

**Guichet unique** : PETR du Pays Sud Toulousain

**Service instructeur** : ADEME

**Instance décisionnaire** : ADEME

Programmation : au fil de l'eau

## Le programme LEADER (fonds européens)

Convention signée entre le Conseil Régional Occitanie, l'Agence de Services et de Paiement et le PETR du Pays Sud Toulousain


**Bénéficiaires** : tout porteur de projet (public ou privé)

Durée : 2015-2020

**Types de projets soutenus** :

- Equipements ou services favorisant la croissance verte (économie circulaire, économies d'énergie)
- Equipements ou services d'accompagnement des entreprises
- Développement des circuits courts
- Equipements et services liés à la mobilité
- Développement de l'offre culturelle
- ....





**Guichet unique** : PETR du Pays Sud Toulousain  
**Service instructeur** : Services de l'État (Direction des Territoires)  
**Instance décisionnaire** : commission du Pays Sud Toulousain

Programmation : au fil de l'eau

## Les appels à projets

Dans le cadre de domaines d'interventions plus spécifiques (santé, numérique, tourisme, économie sociale...), le système de l'appel à projets peut constituer un dispositif ponctuel adapté.

Le PETR du Pays Sud Toulousain assurera une veille régulière concernant la parution des appels à projets et communiquera dès que possible auprès des collectivités du territoire.

## Autres fonds et dispositifs

Ce document vise à présenter les principaux dispositifs contractuels à l'échelle du territoire du Pays Sud Toulousain, il n'est bien évidemment pas exhaustif.

Il existe en effet de nombreux financements « hors contrat » spécifiques : Fonds européens gérés par le Conseil Régional, FISAC (fonds d'État en faveur de l'artisanat et du commerce), intervention de la CAF pour les équipements enfance-jeunesse, fonds départementaux pour la voirie, l'assainissement ou la desserte numérique, etc...

Les services du Pays Sud Toulousain pourront néanmoins vous accompagner également dans la recherche de financements spécifiques en fonction du type de projet que vous pourrez porter.



**IMPORTANT**

**Les dossiers doivent être déposés avant tout engagement des opérations**

## Qui contacter au Pays Sud Toulousain ?

Type de projet	Financier potentiel				Contact au Pays Sud Toulousain
	Département	Région	Etat	Europe	
Rénovation énergétique des bâtiments publics	X	X	X	X	Conseiller en énergie partagé : Guy ESCAICH <a href="mailto:g.escaich@payssudtoulousain.fr">g.escaich@payssudtoulousain.fr</a>
Mise en accessibilité des bâtiments publics	X	X	X		
Aménagement de logements locatifs	X	X	X		
Energies renouvelables (chaufferies bois, réseaux de chaleur, géothermie...)	X	X	X	X	
Schémas et voies de circulation douce	X	X	X	X	Service Energie Climat : Fanny FAUCON <a href="mailto:f.faucon@payssudtoulousain.fr">f.faucon@payssudtoulousain.fr</a>
Création - aménagement de déchetteries, recycleries	X		X	X	Chargé de mission LEADER : Jean-Baptiste MASSÉ <a href="mailto:jb.masse@payssudtoulousain.fr">jb.masse@payssudtoulousain.fr</a>
Revitalisation des centres-bourgs	X	X	X		Chargé de mission LEADER : Jean-Baptiste MASSÉ <a href="mailto:jb.masse@payssudtoulousain.fr">jb.masse@payssudtoulousain.fr</a>
Maison de Santé Pluriprofessionnelle	X	X	X		
Maison de Services au Public	X	X	X	X	
Equipements culturels	X	X	X	X	Chargée de mission culture : Florence POVEDA <a href="mailto:f.poveda@payssudtoulousain.fr">f.poveda@payssudtoulousain.fr</a>
Equipements sportifs	X	X	X		Chargé de mission LEADER : Jean-Baptiste MASSÉ <a href="mailto:jb.masse@payssudtoulousain.fr">jb.masse@payssudtoulousain.fr</a>
Equipements enfance-jeunesse	X	X	X	X	
Commerces de proximité		X	X		
Zones d'activités		X	X	X	
Tiers-lieux ou espaces de télétravail		X	X	X	
Equipements touristiques	X	X	X	X	
Autres thématiques...					

### Quand contacter le Pays Sud Toulousain ?

Il est conseillé de contacter un technicien du Pays Sud Toulousain le plus tôt possible dans l'élaboration de votre projet, et ce pour plusieurs raisons :

- Les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage (voire dans certains cas les études pré opérationnelles) sont généralement éligibles et peuvent donc être comprises dans les postes de dépenses présentées dans le dossier de demande ;
- Certains dispositifs exigent un diagnostic préalable à l'opération, comme par exemple pour les travaux de rénovation énergétique et pour lesquels le Pays Sud Toulousain pourra vous accompagner ;
- Les organismes financeurs exigent un premier dépôt de dossier AVANT le démarrage de l'opération

Afin de s'assurer la mobilisation de l'ensemble des dispositifs financiers auxquels votre projet pourra prétendre, un premier examen permettra de vous informer sur les éventuelles exigences techniques et administratives propres aux différents financements.

Par ailleurs, les services du PETR du Pays Sud Toulousain pourront vous accompagner dans l'élaboration du plan de financement complet de votre opération.

### Comment contacter le Pays Sud Toulousain ?

La fiche de présentation simplifiée permettra au maître d'ouvrage de préciser les lignes essentielles de son projet et aux services du PETR de disposer des informations minimales permettant d'identifier rapidement les pistes de financement potentielles.

Ce document est fourni en annexe et reprend les informations essentielles concernant le projet et le maître d'ouvrage. Il vous suffit de le renvoyer complété au siège du PETR du Pays Sud Toulousain et un technicien prendra contact avec vous par la suite pour vous accompagner.

Il n'y a pas de nombre maximal de projets par collectivité, l'objectif est de permettre de mobiliser au mieux les ressources financières à disposition des collectivités.



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



05 61 97 30 34



[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



[contact@payssudtoulousain.fr](mailto:contact@payssudtoulousain.fr)